

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

## Solid Hero

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Solid Hero

Code du produit 102547E

mélange

Utilisation de la substance/du : Détergent pour le lavage de la vaisselle en machine

Type de substance Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

Aucune information de dilution fournie

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECOLAB Snc** 

CS 70107 - 23, avenue Aristide Briand

94110, ARCUEIL France Cedex

01 49 69 65 00

cs.Support-Admin@ecolab.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33975182341

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de 24.02.2020

Compilation/Révision

Version 1.1

### **RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, H411

102547E 1/15

## Solid Hero

Catégorie 2

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

¥2>

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de

: EUH031

graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

Conseils de prudence : **Prévention**:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage. Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: hydroxyde de sodium

#### 2.3 Autres dangers

Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne la formation de chlore gazeux.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290	>= 30 - < 50
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 3 - < 5

102547E 2 / 15

## **Solid Hero**

	01-2119485498-19		
Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0 220-767-7 01-2119489371-33	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 3 - < 5
Alcool ethoxylé	111905-53-4 POLYMER	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation

 Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

102547E 3 / 15

### Solid Hero

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers specifiques penda la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou

d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les nonsecouristes  Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des

concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir

mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles

appropriés pour l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

102547E 4 / 15

## Solid Hero

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières. Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne la formation de chlore gazeux. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

 Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 10 °C à 30 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE
Autres informations	norm Valeu al	rs limites indicatives		

#### **DNEL**

hydroxyde de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3  Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
carbonate de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

102547E 5 / 15

Solid Hero		
	Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 10 mg/m3	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les

concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

#### Mesures de protection individuelle

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène Mesures d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en

cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection

incluant des chassures de sécurité adaptées

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être

écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un

équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, (EU) 2016/425) et équipé d'un filtre de type :

A-P

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

102547E 6/15

### Solid Hero

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide Couleur blanc Odeur inodore

: 12.4 - 12.8, 1 % pΗ Point d'éclair : Non applicable

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

congélation Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

inférieure

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité relative 1.6 - 1.65 Hydrosolubilité soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'autoinflammabilité

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : oui

### 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

102547E 7 / 15

### Solid Hero

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne la formation de chlore gazeux.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

## 10.5 Matières incompatibles

Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

### RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit** 

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

102547E 8/15

## Solid Hero

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : carbonate de sodium

DL50 Rat: 2,800 mg/kg

Troclosène sodique, dihydrate

DL50 Rat: 1,823 mg/kg

Alcool ethoxylé

DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Troclosène sodique, dihydrate

DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Alcool ethoxylé

DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

## **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

102547E 9 / 15

## Solid Hero

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

**Composants** 

Toxicité pour les poissons : carbonate de sodium

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 300 mg/l

Alcool ethoxylé

96 h CL50 Poisson: 5 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

carbonate de sodium

48 h CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 213.5 mg/l

Troclosène sodique, dihydrate

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.196 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit** 

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants** 

Biodégradabilité : hydroxyde de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

carbonate de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

Troclosène sodique, dihydrate Résultat: Facilement biodégradable.

Alcool ethoxylé

Résultat: Facilement biodégradable. Résultat: Facilement

biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit** 

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

102547E 10 / 15

## Solid Hero

0.1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau

> ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

: Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent Emballages contaminés

> être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

Déchets inorganiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

### **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

### Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 3262

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(Troclosène sodique, dihydrate, hydroxyde de sodium)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 8

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Aucun(e)

102547E 11 / 15

#### Solid Hero

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 3262

14.2 Désignation officielle de : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

transport de l'ONU

(troclosene sodium, dihydrate, sodium hydroxide)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.5 Dangers pour

14.4 Groupe d'emballage : 11 : Yes

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

**Transport maritime** (IMDG/IMO)

> 14.1 Numéro ONU 3262

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

(troclosene sodium, dihydrate, sodium hydroxide)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : Yes

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Not applicable

## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

: 8

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement : 30 % et plus: Phosphates

moins de 5 %: Agents de surface anioniques, Agents de surface relatif aux détergents CE 648/2004 non ioniques, Agents de blanchiment chlorés, Polycarboxylates

## Réglementation nationale

### Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): Non applicable 66 78 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 4511

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

# **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

102547E 12 / 15

## Solid Hero

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification
Corrosion cutanée 1A, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Danger à long terme (chronique) pour le milieu	Méthode de calcul
aquatique 2, H411	

### Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

102547E 13 / 15

### Solid Hero

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### Annexe: Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC8a

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : non

102547E 14 / 15

## Solid Hero

Protection respiratoire non

## Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse

ou formulation)

Durée d'exposition 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Adelya, Refre dillingiene 1 Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure

Protection de la peau

Protection respiratoire

102547E 15 / 15